



Herbicide PP-23235

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10 (Ajout de mélanges en cuve)

N° de la demande : 2009-1944
Catégorie : Catégorie C, sous-catégorie C3.10 (Ajout de mélanges en cuve)
Produit : **PP-23235**
Numéro d'homologation : 29262
Matières actives (m.a.) : Thifensulfuron-méthyle (MMM), tribénuron-méthyle (MEX) et
metsulfuron-méthyle (MEM)
Numéro de document de l'ARLA : 1810432

Contexte

L'herbicide PP-23235 (PP-23235 Herbicide) est homologué depuis le 30 mars 2009 comme traitement de postlevée pour la suppression ou la répression de plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces sur le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuel, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La demande vise l'ajout de deux mélanges en cuve à l'étiquette de l'herbicide PP-23235, soit herbicide PP-23235 + herbicide Harmony Grass (Harmony Grass Herbicide, numéro d'homologation 29299) et herbicide PP-23235 + herbicide Horizon NG (Horizon NG Herbicide, numéro d'homologation 29089).

Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit. Des évaluations sanitaire et environnementale ne sont pas nécessaires non plus, car le profil d'emploi des composants des mélanges en cuve, notamment les cultures traitées, les doses d'application et le calendrier de traitement, n'a pas été modifié.

Évaluation de la valeur

Le titulaire a présenté une justification à l'appui de l'ajout des deux mélanges en cuve. Cette justification repose sur les similitudes entre les herbicides Harmony Grass et Harmony Grass 128EC (Harmony Grass 128EC Herbicide) et sur les similitudes entre les herbicides Horizon NG et Horizon 240 EC (Horizon 240 EC Herbicide). La justification a été jugée acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide PP-23235 de façon à y inclure les mélanges en cuve herbicide PP-23235 + herbicide Harmony Grass et herbicide DB-8454 + herbicide Horizon NG.

Références

A. LISTE D'ÉTUDES ET DE RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE TITULAIRE

N° PMRA : 1765982

Reference: 2009, Rationale to Support the Tankmix of PP-23235 Herbicide + Horizon NG Herbicide or Harmony Grass in Spring and Durum Wheat

DACO: 10.1,10.2.3,10.3.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.